

Date de dépôt : 2 octobre 2013

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Lefort : Coopération avec la Chine : quelles conditions et quelles garanties a obtenues le Conseil d'Etat ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 septembre 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La presse nous entretient fréquemment de la volonté de la Suisse de se rapprocher de la Chine. La presse nous a donné à voir ceux heureux de signer un accord économique¹, dans un Palais Fédéral transformé en camp retranché, ceux-là aussi heureux de passer en revue les troupes militaires chinoises², tant heureux et tant oublieux de Tiananmen³, si heureux à l'idée d'accroître ce qu'on appelle les « échanges culturels »⁴.

¹ Le 24 mai 2013, les autorités chinoises ont été reçues à Berne (voir notamment la *Tribune de Genève* du 24 mai 2013 : <http://www.tdg.ch/suisse/Imposant-deploiement-policier-devant-le-Palais-federal/story/28424368>)

² Le 20 juillet 2013, le président de la Confédération Ueli Maurer, en visite en République populaire de Chine, a passé en revue les troupes militaires du pays avec le président Xi Jinping (voir notamment la *Tribune de Genève* du 20 juillet 2013 : <http://www.tdg.ch/monde/asie-oceanie/chine-ueli-maurer-parle-ecosysteme/story/30379930>).

³ Dans un entretien avec la radio Suisse-allemande le 19 juillet 2013, le président de la Confédération Ueli Maurer dit qu'il faut « tirer un trait sur Tiananmen » (voir notamment la *Neue Zürcher Zeitung* : <http://www.nzz.ch/aktuell/schweiz/ueli-maurer-stolpert-ueber-den-tiananmen-platz-1.18119479>).

⁴ En visite à Pékin, le président du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève souligne l'importance des « échanges culturels » avec la Chine (voir notamment la *Tribune de Genève* du 16 septembre 2013 : <http://www.tdg.ch/suisse/genève-accord-partenariat-pekín/story/29307730>).

Jamais, l'exclusion, la mise de côté, l'ignorance n'ont été bons conseillers en matière de relations internationales. Les échanges économiques et humains sont, évidemment, un facteur d'intégration.

Que se passe-t-il en Chine ? Depuis fin août, tout indique que les autorités chinoises ont entamé une répression de l'opposition sans précédent, sur tout le territoire, comme le rapporte notamment Human Rights Watch⁵.

Quand on parle de culture avec la Chine, a-t-on pensé à évoquer Liu Xiaobo, Prix Nobel de la paix, ancien président du Centre PEN en Chine, toujours en prison ?

A-t-on parlé d'un autre écrivain, aujourd'hui exilé, Liao Yiwu, qui a récemment témoigné de l'horreur de sa détention, notamment par l'utilisation de la torture, de manière systématique, pour le punir pour ses écrits et ses pensées.

A-t-on parlé de l'artiste Ai Weiwei et de tant d'autres ?

Défendre la place de Genève dans le monde, au sens de l'art. 146, al. 2, de la Constitution, c'est aussi défendre ce pour quoi elle existe et ainsi intégrer des conditions à toute coopération économique et demander des garanties. Des garanties quant au travail forcé, à la rééducation par le travail des opposants politiques, des tibétains, des ouïgours, des pratiquants du Falun Gong, des garanties quant au travail des enfants et des ouvriers notamment dans l'industrie minière. Ces bases constituent, concrètement, des éléments pour lesquels on peut s'engager et qui influencent également la Chine. Des garanties, en particulier sur les nuisances environnementales, lorsqu'on sait que l'économie chinoise est la plus polluante au monde – et la Chine fait bien peu contre, comme le montrent les nombreuses publications de Worldwatch⁶.

Lorsque Genève signe des accords économiques, on entend que nous y gagnons. En l'espèce, la Chine y gagne au moins autant que nous. Elle renforce encore son influence et gagne en respectabilité. Nous lui offrons cela à prix réduit.

Les garanties que nous pourrions demander bénéficieraient, elles, à la population chinoise et pas une oligarchie.

⁵ Voir la dernière publication à ce sujet de Human Rights Watch en août 2013 : <http://www.hrw.org/news/2013/08/30/china-nationwide-arrests-activists-critics-multiply>.

⁶ Voir la page Internet de Worldwatch consacrée à la Chine : <http://www.worldwatch.org/chinawatch>.

Ces considérations m'amènent à poser les questions suivantes au Conseil d'État :

- Le Conseil d'État compte-t-il publier les accords signés avec la municipalité de Pékin et toute autre autorité de la République populaire de Chine ?*
- Le Conseil d'État a-t-il évalué les retombées économiques qu'il prétend ainsi créer et peut-il en conséquence communiquer, par secteur économique, quelles sont ces retombées escomptées ?*
- À la mention d'échanges culturels avec la Chine, le Conseil d'État avait-il pensé à la situation d'artistes emprisonnés, torturés, tués et a-t-il évoqué ces situations avec les autorités rencontrées ? Au surplus, quels sont les conditions inscrites dans les accords signés pour garantir la liberté de l'art et de la création, au sens de l'art. 29 de la Constitution ?*
- Finalement, au vu de l'importance de la délégation cantonale visible dans les images de la presse (président du Conseil d'État, chancelière d'État, chef du protocole), le Conseil d'État peut-il expliquer pourquoi ce déplacement en Asie n'a pas été annoncé au point presse du Conseil d'État précédent le voyage ?*
- Le Conseil d'État peut-il subsidiairement indiquer les frais engendrés par ce déplacement ?*

En vous priant, Mesdames et Messieurs les conseillers d'Etat, de bien vouloir agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Pour répondre à la première question de l'interpellant, les textes de l'ensemble des accords sont à la disposition de toute personne qui souhaite en prendre connaissance au secrétariat général de la chancellerie d'Etat.

Quant à savoir quelles sont les retombées économiques escomptées, ce partenariat avec Beijing n'est pas une démarche commerciale, mais la naissance d'une relation institutionnelle. L'accord entre le canton de Genève et la ville de Pékin vise à renforcer les échanges économiques, scientifiques, culturels, sportifs, sanitaires et touristiques entre les deux entités au travers de relations suivies entre les collectivités signataires. Il ne saurait donc être réduit à son seul volet économique.

Cela étant, l'accord entre le canton de Genève et la ville de Beijing représente un prérequis indispensable pour faciliter les relations économiques entre les deux régions. Cette démarche mise sur pied par l'Etat de Genève permet à des PME genevoises d'aborder un marché réputé difficile d'accès, sur lequel l'engagement des autorités publiques joue un rôle important. Les bénéfices de ce partenariat sont nombreux. Il contribue à pérenniser la liaison aérienne directe créée ce printemps, à développer le tourisme chinois à Genève et s'appuie sur l'intérêt avéré des Chinois pour des domaines d'excellence de Genève, tels le luxe, les soins de santé.

La signature de cet accord s'inscrit dans le cadre de la politique extérieure suisse, qui repose sur un échange soutenu avec la Chine sur les questions des libertés individuelles. En signant cet accord, Genève a ainsi inscrit son action dans les pas de la Confédération et a préféré la logique du dialogue et de l'échange économique, culturel et scientifique pour inscrire les droits humains à l'agenda politique, à celle du boycott.

Contrairement à ce qu'affirme l'interpellant, le Conseil d'Etat a annoncé la signature de cet accord et le déplacement en lien avec sa signature dans son point de presse du 5 juin 2013.

Quant aux frais, ceux-ci s'élèvent à environ 100 000 francs à la charge de l'Etat de Genève. Ils comprennent les frais relatifs aux réceptions protocolaires, au matériel de promotion, à l'animation de tables rondes, à l'organisation de rendez-vous, aux frais de déplacements et au logement des magistrats. Les frais des participants hors Etat de Genève n'ont pas été pris en charge par le canton.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER